

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle,  
tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 2 février 2015, à 20 h.

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Fernand Filion  
Ghislain Godbout  
Allan Fortier

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 034-15**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Le point 10. *Divers (varia)* demeure ouvert.

Ajouter les points suivants :

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, sur le budget ;
- 10.1. Offre de services à temps partiel de M. Michael Modesto-Gagnon ;
- 10.2. Comité Jeunesse en Milieu Rural d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien financier ;
- 10.3. Modifications aux versements des salaires pour les employés des Loisirs de Palmarolle Inc. ;
- 10.4. Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH;
- 10.5. Adoption du Plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- 10.6. Mise en vente du camion FORD 1994;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, sur le budget;
4. Dépôt de rapports et de documents;
5. Demandes et autorisations;
  - 5.1. *Le Réseau libre savoir* – Demande de commandite de salle;
  - 5.2. *Fondation Dr Jacques Paradis* – Boréal Super 8;
  - 5.3. Demande d'acquisition d'une partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité;
6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Dossier administratif;
  - 9.1. Dédommagement de bris d'auto dans le rang 8 & 9 Ouest;
  - 9.2. Frais de déplacement de la ligne électrique dans le nouveau développement;
  - 9.3. Installation d'un enregistreur de données (Lecture en continu) pour le débit d'eau potable;
  - 9.4. Mandat à l'inspecteur municipal pour l'inspection de tous les bâtiments municipaux;
  - 9.5. Autorisation pour la directrice générale p. i., à effectuer des démarches pour rendre disponible le solde résiduaire pour la vidange des étangs aérés;
  - 9.6. Heures d'ouverture de la Bibliothèque;
  - 9.7. Renouvellement de l'adhésion au *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue*;
  - 9.8. FQM – Formation pour les élus;
  - 9.9. Employés;
    - 9.9.1. Formation gratuite sur le leadership pour la directrice générale;
    - 9.9.2. Adoption de la charte des salaires des employés municipaux;
    - 9.9.3. Ajustement du salaire de l'inspecteur municipal;
    - 9.9.4. Ajustement du salaire d'un employé du garage municipal;
    - 9.9.5. Congé parental de la directrice générale p. i.;
    - 9.9.6. Envoi de la cessation d'emploi de l'ex-directeur général;
  - 9.10. Avis de motion et adoption de règlement;
    - 9.10.1. Avis de motion concernant la circulation des véhicules hors-route sur un chemin public;
10. Divers (varia);

- 10.1. Offre de services à temps partiel de M. Michael Modesto-Gagnon ;
  - 10.2. Comité Jeunesse en Milieu Rural d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien financier ;
  - 10.3. Modifications aux versements des salaires pour les employés des Loisirs de Palmarolle Inc. ;
  - 10.4. Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH;
  - 10.5. Adoption du Plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
  - 10.6. Mise en vente du camion FORD 1994;
11. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 035-15**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté avec les modifications suivante :

À la résolution n° 026-15 *Mise à jour de la comptabilité par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, le nom de Annie Duquette sera remplacé par « monsieur le maire Marcel Caron et le conseiller Ghislain Godbout » qui sont mandaté pour faire des démarches auprès de RCGT, et la mention « *sans demander de soumission* » sera supprimé.

**Les modifications seront effectuées directement sur le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015**

**Résolution n° 036-15**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, sur le budget**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2015, sur le budget, présenté par la directrice générale p. i., Annie Duquette, soit accepté tel que présenté.

**DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**STAVIBEL – Programme Climat Municipalités**

La firme Stavibel nous transmet plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le document de 20 pages traite entre-autre du plan d'action et de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action pour 2015-2019.

**Ministre des Transports – Accusé de réception**

Madame Lisa Raitt, députée et Ministre des Transports nous avise de la

réception de notre correspondance de février 2014, concernant les deux résolutions adoptées en janvier 2014 pour un appui au syndicat des travailleurs et travailleuses des postes pour l'amélioration du Protocole du service postal canadien et pour l'examen dudit Protocole.

#### AFAT – Cotisation de membre collaborateur

Madame Lise Trudel, gestionnaire des membres de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, nous fait parvenir ses remerciements pour notre soutien en adhérant à l'organisme par une cotisation annuelle et joint à ses remerciements une attestation sous forme de certificat.

#### Commission de révision permanente des programmes Québec – Accusé de réception

La directrice générale, madame Renée Berger, nous confirme la réception de la résolution no 011-15 concernant la délégation de compétence de la gestion de la zone agricole permanente par la MRCAO.

#### CRÉ – La Conférence régionale des élus doit fermer ses livres

La décision du gouvernement d'abolir les CRÉ entraîne une foule de décisions allant de la résiliation des baux à la mise à pied du personnel et aux transferts des dossiers liés aux ententes en cours, pour ne nommer que ceux-là. Un plan de fermeture est en élaboration. Quoi qu'il en soit, les ententes en cours ayant déjà fait l'objet d'une allocation de budget suivent leur cours. (Voir la liste dans le document). La présente année financière marque la fin du financement qui était consacré à la mise en œuvre de plusieurs de ces ententes.

#### Ministère du Patrimoine canadien – Fonds des legs

Suite à la demande de soutien financier au Programme DCAP volet Fonds des legs dans le but d'obtenir un aide pour la restauration du monument Hommage aux Pionniers, la réponse nous a été donnée, mentionnant que nous ne sommes pas éligibles à cette subvention pour 2015.

#### Plainte de citoyen pour bris d'auto dans le rang 8 & 9 Ouest

Suite à un bris d'auto dans le rang 8 & 9 Ouest de Palmarolle, le 2 janvier dernier, les plaignants, M. Daniel Théberge et Mme Marie-Anne Bolduc de Normétal, réclament une somme de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$) pour les dommages subis sur son véhicule.

### **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

#### **Résolution n° 037-15**

#### **Le Réseau libre savoir – Commandite de la salle municipale**

**Attendu que** le *Réseau libre savoir* est un organisme à but non lucratif qui offre des activités de formation aux personnes de plus de 50 ans ;

**Attendu que** la mission de l'organisme est d'organiser des activités d'apprentissage destinées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes de plus de 50 ans ;

**Considérant** le Réseau organise une activité de cuisine sur l'initiation à la fabrication de pain maison et de pâte à pizza et a besoin d'une cuisine respectant les normes de salubrité du MAPAQ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le représentant de l'organisme, monsieur Jean-Pierre Robichaud, à utiliser gratuitement de la cuisine de la grande salle du Centre municipal pour la tenue de leur activité qui se tiendra le lundi 9 février 2015 de 9 h 30 à 15 h.

**Résolution n° 038-15**

**Fondation Dr Jacques Paradis – Activité  
cyclo sportive Boréal Super 8**

**Considérant** que l'activité cyclo sportive *Boréal Super 8* a été autorisée en 2014 et s'est déroulée sans encombre;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la *Fondation Docteur-Jacques-Paradis*, conjointement avec le *Comité organisateur du Boréal Super 8*, à tenir une activité cyclo sportive en 2015 sur le territoire de la municipalité de Palmarolle, sur présentation des autorisations préalablement obtenues du Ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec. Cette 5<sup>e</sup> édition se tiendra le 6 juin 2015.

**Résolution n° 039-15**

**Demande d'acquisition d'une partie d'un  
ancien chemin appartenant à la  
municipalité**

**Attendu que** le lot n° 5 049 616 appartenant à la Municipalité est le tracé d'un chemin de colonisation qui n'est pas utilisé ni entretenu;

**Attendu que** l'article 52 de la *Loi sur la voirie* stipule à propos des chemins de colonisation que « *s'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain* »;

**Attendu que** monsieur Ghislain Lemieux et madame Monique Corriveau sont propriétaires du terrain 5 048 909 duquel a été détaché ledit chemin de colonisation;

**Considérant** monsieur Ghislain Lemieux et madame Monique Corriveau s'engagent à céder la partie du lot n° 5 049 616 qui a été détachée des lots n°s 5 049 384 et 5049 668 à leur propriétaire;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle accepte de céder officiellement la parcelle de terrain susmentionnée à monsieur Ghislain Lemieux, propriétaire du lot n° 5 048 909.

#### **Résolution n° 040-15**

#### **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 janvier 2015**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 décembre 2014 et au 31 janvier 2015 présentés par le technicien comptable, Michael Modesto-Gagnon, soient acceptés tel que présenté, pour un montant total de cent soixante-sept mille sept cent onze dollars et soixante-huit cents (167 711.68 \$), incluant les dépenses non autorisées par le conseil, payées en décembre 2014 au montant de vingt-neuf mille quatre cent quatorze dollars et soixante cents (29 414.60 \$).

La directrice générale p. i. et secrétaire trésorière p. i., certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

#### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

Madame Louisa Nicol était présente pour faire la demande d'aide pour le Marché Public, tel qu'accordé en 2014.

**Résolution n° 041-15**

**Dédommagement de bris d'auto dans le rang 8 & 9 Ouest**

**Attendu que** la période hivernale demande à tous conducteur d'adapter sa conduite automobile aux conditions routières ;

**Considérant que** le rang 8 et 9 Ouest a toujours été particulier et qu'il faut ralentir à plusieurs endroits;

**Considérant que** la Municipalité ne peut être responsable d'une conduite inappropriée de la part d'un individu;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas le remboursement des frais de réparations de véhicule demandés par monsieur Daniel Théberge de Normétal. Cependant la Municipalité s'engage à installer une signalisation appropriée sur la distance ou il y a des bosses.

**Résolution n° 042-15**

**Frais d'ouverture de dossier pour de la ligne électrique dans le nouveau développement et remboursement du raccordement temporaire**

**Attendu que** les propriétaires du lot 5 049 768 ont construit un garage sur leur terrain, et que celui-ci a été implanté conformément à la réglementation municipale;

**Attendu que** le garage empiète dans une servitude destinée à l'installation des réseaux de distribution aériens ;

**Attendu que** des frais de deux cent cinquante dollars (250 \$) plus les taxes, sont exigibles pour l'ouverture d'un dossier de demande de dérogation auprès d'Hydro Québec et que des frais supplémentaires estimés à plus de cinq cents dollars (500 \$) devront être déboursés pour déplacer la ligne électrique ;

**Attendu que** les propriétaires du lot 5 049 768 ne peuvent pas être tenus responsables de l'empiètement de leur garage dans une servitude dont ils ignoraient l'existence ;

**Considérant que** la Municipalité s'était engagée par la signature d'une convention de projet, le 17 février 2014, à ce que les droits de servitude soient détenus à la vente des lots 30A-16 à 30A-27;

**Considérant que** ladite servitude n'a pas été déclarée aux nouveaux propriétaires dans l'acte de vente du lot 5 049 768, signé le 17 juillet 2014;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil et appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la Municipalité s'engage à rembourser aux propriétaires du lot 5 049 768 les frais d'ouverture de dossier pour la demande de dérogation à Hydro Québec, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) plus les taxes, ainsi qu'à assumer les frais de déplacement de la ligne électrique de cinq cent dollars (500 \$) plus les taxes. La Municipalité assumera cinquante pourcent (50%) de la facture de quatre cent quinze dollars (415 \$), pour le raccordement temporaire.

Cependant, la Municipalité n'assumera aucun frais pour le raccordement permanent au réseau.

**Résolution n° 043-15**

**Installation d'un enregistreur de données (Lecture en continu) pour le débit d'eau potable**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un enregistreur de données (Lecture en continu) pour le débit d'eau potable, tel qu'exigé par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

**Résolution n° 044-15**

**Mandat à Philippe Gagnon pour l'inspection de tous les bâtiments municipaux**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Fillion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal et officier en bâtiment, M. Philippe Gagnon, pour effectuer régulièrement l'inspection de tous les bâtiments appartenant à la Municipalité et à faire des recommandations concernant leur état et à veiller à ce que l'entretien de ceux-ci soit effectué.

**Résolution n° 045-15**

**Autorisation pour la directrice générale p. i. – Disponibilité du solde résiduaire pour la vidange des étangs aérés**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à faire les démarches auprès du *Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire* afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les Fonds résiduaire.

**Résolution n° 046-15**

**Heures d'ouverture de la Bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal statue que les heures d'ouvertures de la Bibliothèque municipale demeureront les mêmes soit de 13h30 à 20h30 tous les mercredis.



**Résolution n° 047-15**

**Renouvellement de l'adhésion au Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Attendu que** la mission du Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue est de représenter, promouvoir et regrouper les acteurs du milieu culturel et artistique de l'Abitibi-Témiscamingue ;

**Attendu que** les services offerts par le Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue sont :

- formations ;
- perfectionnement individuel ;
- soutien technique personnalisé ;
- envoi mensuel du bulletin Mémo d'art ;
- coordination des tables disciplinaires régionales ;
- coordination des Prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue ;

**Considérant qu'** être membre, pour une corporation municipale, permet aux autres services culturels gérés par cette municipalité peuvent demander l'adhésion d'une personne les représentant au tarif spécial de vingt-cinq dollars (25 \$) par service concerné (Ex : bibliothèque municipale, centre d'exposition, etc);

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au Conseil de la Culture pour un montant annuel de soixante dollars (60 \$) pour l'année 2015.

**Résolution n° 048-15**

**FQM – Formation pour les élus**

**Attendu que** cette formation se veut une sensibilisation des élus municipaux ou tout autre acteur local à favoriser le développement économique, social et culturel en partenariat et ainsi permettre à chacun d'agir dans ce sens avec respect et engagement ;

**Attendu que** l'objectif général de la formation est de permettre aux élus et autres acteurs municipaux de s'approprier l'ensemble des éléments dans une démarche de planification stratégique et organisationnelle ;

**Considérant** les participants seront en mesure de positionner les rôles et engagements respectifs et d'adopter une vision commune et intégrée qui tient compte de leur mandat respectif;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas la formation de la Fédération

québécoise des municipalités (FQM) au coût de deux cents soixante-cinq dollars (265 \$) plus taxes pour chaque élus ou acteurs municipaux puisque cette dépense n'était pas prévue au budget 2015.

**Résolution n° 049-15**

**Formation gratuite sur le leadership pour la directrice générale;**

**Attendu que** cet atelier développera les compétences en leadership à partir d'exercices concrets et d'outils applicables dans les pratiques ;

**Considérant** cette formation est offerte gratuitement et qu'un dîner est aussi offert sur place gratuitement;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à assister à cette formation dispensée à Rouyn-Noranda le 17 février 2015, de 9 h à 16 h 30, et que ses dépenses en kilométrage lui seront remboursé et elle recevra son salaire pour la journée de cette formation comme une journée travaillée.

**Résolution n° 050-15**

**Dépôt de la charte des salaires des employés municipaux et adoption des principes de la charte**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte le principe de la charte des salaires des employés municipaux en fonction de leur poste, telle qu'élaborée lors de séances de travail tenues à l'automne 2014.

Une indexation à la hausse de deux pourcent (2%) par année sera accordée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cet ajustement est effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. De plus, une augmentation de dix cents (0.10¢) l'heure sera accordée à tous les employés à chaque date anniversaire de leur embauche.

En raison de cette résolution adoptée le 2 février 2015, cet ajustement est rétroactif pour les employés concernés, pour janvier 2015.

**Résolution n° 051-15**

**Ajustement du salaire de l'inspecteur municipal**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'ajustement de salaire de l'inspecteur municipal, Philippe Gagnon, tel que convenu lors de son embauche. M. Gagnon devait être ajusté après son 6<sup>e</sup> mois d'embauche, ce qui n'a pas été fait. Son salaire sera donc ajusté de 0.25¢ l'heure à la hausse, effectif maintenant, rétroactivement au 30 octobre 2014, date à laquelle il complétait son 6<sup>e</sup> mois d'embauche.

**Résolution n° 052-15**

**Ajustement du salaire d'un employé du garage municipal**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'ajustement de salaire de un dollars (1\$) l'heure, à la hausse, incluant l'indexation annuelle de 2%, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour l'employé journalier du garage municipal, Léopold Morin, tel que convenu lors de son embauche.

**Résolution n° 053-15**

**Congé parental de la directrice générale intérimaire**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale p. i., Annie Duquette, à prendre la semaine restante de son congé parental dans un moment opportun qu'elle choisira en tenant compte des priorités de la Municipalité.

**Résolution n° 054-15**

**Envoi de la cessation d'emploi de l'ex-directeur général**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire à procéder à l'envoi de la cessation d'emploi de monsieur Gaétan Côté afin de clore le dossier.

**AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion est donné par le conseiller Allan Fortier, à l'effet qu'un règlement concernant la circulation de véhicules hors-route (VHR) sera adopté à une séance ultérieure.**

**DIVERS (varia)**

**Résolution n° 055-15**

**Offre de services à temps partiel de M. Michael Modesto-Gagnon**

**Attendu que** monsieur Michael Modesto-Gagnon nous avise qu'il ne réalisera pas le deuxième mandat de remplacement de madame Jennifer Boudreau ;

**Attendu que** monsieur Gagnon a manifesté son désir de pouvoir redresser et effectuer la comptabilité des Loisirs de Palmarolle Inc. sur une base temporaire à temps partiel ;

**Considérant** monsieur Gagnon offre la possibilité de former et supporter le candidat qui sera sélectionné pour prendre le relais à sa place si le besoin se fait sentir ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de rencontrer monsieur Michael Modesto-Gagnon avant la fin de son mandat afin d'évaluer son travail et de lui soumettre une proposition de travail.

**Résolution n° 056-15**

**Comité Jeunesse en Milieu Rural  
d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien  
financier**

**Attendu que** les présentes coupures gouvernementales dans divers programmes fait en sorte que plusieurs pourvoyeurs financiers tels que *Centraide ATNQ, Forum Jeunesse A-T* ainsi qu'une baisse de 20 % (5 000 \$) de *Québec en forme*, ne peuvent plus fournir le soutien habituel ;

**Attendu que** ces sommes en moins permettant le bon fonctionnement des locaux et de l'animation auprès des jeunes des différentes municipalités s'élèvent à vingt mille six cent soixante-six dollars (20 666 \$) ;

**Considérant que** l'aide demandée est pour une somme de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quinze cents (1 398.15 \$), pour les tâches de base pour assurer minimalement l'animation du local et la planification d'activités ainsi que les activités dans le milieu, pour les cinq (5) jeunes participants à Palmarolle, est pour treize (13) semaines, d'avril à juin 2015;

**Considérant que** présentement, la Municipalité ne peut garantir de montant puisque les états financiers de 2014 ne sont pas encore connus;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas de soutien financier à Comité Jeunesse en Milieu Rural d'Abitibi-Ouest pour le moment, mais la demande sera reconsidérée si il y a des surplus budgétaires.

**Résolution n° 057-15**

**Modifications aux versements des  
salaires pour les employés des Loisirs de  
Palmarolle Inc.**

**Attendu qu'** il y a eu des découverts sur le compte de banque des Loisirs de Palmarolle Inc. ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le versement des sommes pour les salaires, en quatre (4) versements ou plus dont la répartition sera déterminée à la comptabilité.

**Résolution n° 058-15**

**Nomination d'un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH**

**Attendu que** les mandats des représentants de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OMH sont maintenant terminés ;

**Attendu que** deux de ces représentants sont rééligibles et sont intéressés à poursuivre un autre mandat;

**Considérant que** le troisième représentant ne désire pas renouveler son mandat et que par conséquent un poste de représentant doit être comblé;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal mandate monsieur Ghislain Godbout à titre de représentant en remplacement de monsieur Robert Boulet, et que les représentants madame Solange Asselin et monsieur Marcel Caron reconduisent leur mandat en tant que représentants de la Municipalité au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH).

**Résolution n° 059-15**

**Adoption du Plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise les actions proposées dans le plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'engage à mettre en place les initiatives proposées dans le rapport de la firme Stavibel, pour l'année 2015.

Le conseil municipal mandate Annie Duquette et Philippe Gagnon afin d'effectuer le suivi des initiatives énumérées ci-dessous :

**Actions à prioriser et potentiel de réduction (GES) :**

<b>Actions</b>	<b>Actions pour réduire les émissions de GES</b>	<b>Potentiel de réduction en tm CO<sub>2</sub>e</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>1</b>	Collecte des matières résiduelles par un sous-traitant, réduction de la consommation de 24 580 litres de diesel ou 66.66 tm CO <sub>2</sub> e en comparaison du 36 020 litres en 2009. Cette action a débutée en juin 2012 et se poursuit actuellement en 2015.	<b>66.66</b>	2015	2019
<b>2</b>	Campagne de sensibilisation auprès des employés municipaux afin de les sensibiliser aux effets de la marche au ralenti.	<b>0</b>	2015	2019

3	Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la valorisation des boues d'épuration et de fosses septiques en considérant l'épandage sur les terres agricoles ainsi que le compostage	0	2016	2019
4	Optimisation des services d'entretien des parcs et des espaces verts ainsi que des services de voirie, en réduisant le nombre de litres de carburants pour effectuer ces travaux.	0	2016	2019
5	Campagne de sensibilisation auprès de la collectivité contre la marche au ralenti	0	2017	2019
6	Réalisation d'une étude sur l'efficacité énergétique des bâtiments	0	2018	2019
7	Demande aux sous-traitants de faire l'utilisation d'équipements motorisés plus récents lors des travaux donnés en sous-traitance ex. déneigement, etc.	0	Janvier 2019	Décembre 2019
<b>Total des mesures envisagées avec le potentiel de réduction</b>			<b>66.66</b>	

**Résolution n° 060-15**

**Mise en vente du camion de déneigement FORD 1994**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire à faire les démarches pour procéder à la vente du camion de déneigement FORD 1994. La vente sera effectuée sous forme d'encan silencieux et sera vendue au plus offrant, avec un montant de départ de l'enchère de huit mille dollars (8 000\$).

**Résolution n° 061-15**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 21 heures et 55 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Annie Duquette  
Directrice générale p.i.,  
Secrétaire-trésorière p.i.